

Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

Déclaration du groupe de la CGT

S'interroger sur une alimentation ancrée dans les territoires, c'est s'interroger en premier lieu sur son accessibilité pour tous en qualité et en quantité suffisante.

Cet avis souligne un certain nombre de réalités notamment la précarité alimentaire en forte augmentation, le manque d'attractivité des métiers et de l'emploi en l'agriculture, quelques nuances concernant la politique agricole commune considérée insuffisamment « alimentaire », la concentration et spécialisation des territoires en matière de production et de transformation de produits agricoles et le cloisonnement social et culturel que l'offre alimentaire génère.

Certaines dimensions sont toutefois absentes ou insuffisantes en réponse à un enjeu majeur qu'est l'alimentation dans les territoires notamment dans ces préconisations. Nous en citerons deux.

La pauvreté, la misère, le manque de revenus et la qualité de vie ont des répercussions sur la santé physique et psychologique des populations. La conception d'une souveraineté alimentaire, de l'indépendance des peuples et de leur émancipation est posée. La précarité alimentaire ne peut se régler de façon pérenne par une aide alimentaire, des « chèques d'alimentation durable locale », « des programmes d'éco-citoyenneté alimentaire », des actions éducatives à l'école ou ailleurs. Il s'agit de moyens temporaires et illusoire de lutte contre la précarité en ne s'attaquant pas à ce qui l'engendre. Selon l'avis un repas équilibré ne pourrait se faire sans une diminution des protéines animales tant pour des questions environnementales que de santé. Un certain nombre d'amendements ont permis de nuancer ces propos et nous nous en félicitons mais cela ne nous paraît toutefois pas satisfaisant. Sur nos territoires, la problématique va bien au-delà que des seules protéines animales ou végétales, une partie de la population est contrainte à une alimentation déséquilibrée avec un excès de graisse et de sucre et des carences en produits frais. Ce qui repose avec force la question du caractère stratégique des industries agroalimentaires et du contrôle de leurs productions. L'alimentation doit être considérée comme un bien public. Bien public parce que l'accès à une alimentation saine et diverse est un des fondements de la santé publique et sociale de la population au niveau territorial comme national. L'État devrait être un garant politique incontournable, représentant l'intérêt général pour lequel l'alimentation ne pourrait être soumise à de quelconques intérêts privés.

Ce sujet aurait mérité d'être traité de façon plus concrète et plus incisive. Ceci dit les débats en section ont permis de faire avancer un certain nombre de points, c'est pourquoi la Cgt a voté cet avis.